



Faire face à la crise !

Chères villageoises, chers villageois,

Tous les jours, nous sommes informés par les médias de la situation de la crise sanitaire qui reste à un niveau inquiétant dans la mesure où les dispositions qui ont été prises par le gouvernement et la préfecture n'ont pas permis d'endiguer la propagation du virus. Cette situation inédite que nous vivons a des conséquences et des impacts sur notre fonctionnement et notre organisation puisque nous sommes dans l'impossibilité d'organiser la vie communale comme nous le souhaitons : Pour cette fin d'année, la fête des personnes âgées est reportée mais également la réception pour les lauréats du fleurissement, la balade contée du conseil local des jeunes ainsi que les visites chez les personnes âgées.



Les réunions du conseil municipal ou celles des commissions de travail certes limitées sont délocalisées et se tiennent dans la salle polyvalente ou au local sous la mairie. Mais cela est négligeable si l'on compare avec les difficultés croissantes qu'éprouvent un bon nombre d'entreprises du secteur touristique, de la restauration et de l'hôtellerie, lesquelles peinent à maintenir leurs activités.

L'état d'urgence sanitaire a été réactivé et sera sans doute complété par des dispositions préfectorales de plus en plus drastiques. Le couvre-feu nous prive de libertés mais la situation sanitaire l'exige pour éviter un nouveau confinement.

Notre salle polyvalente est concernée par ces mesures : les mariages et/ou baptêmes ou autres rassemblements ont tous été annulés. Les activités associatives sont autorisées à fonctionner dans le strict respect du protocole sanitaire en vigueur.

Pour votre protection et celle des autres, vous avez toujours la possibilité de retirer des masques en mairie lors des heures de permanence, c'est-à-dire tous les lundis entre 16h et 19h.

Demande de permis de construire ou des déclarations préalables :

Il est urgent de rappeler que tous les travaux de construction d'abri de jardin, de piscine ou autres travaux tels que les ravalements de façades doivent être déclarés en mairie. Les travaux de construction dont la superficie est supérieure à 20 m² sont soumis à la délivrance d'un permis de construire. Entre la DP -déclaration préalable et le PC -permis de construire, il n'y a pas beaucoup de différence, ce dernier étant plus complet. L'instruction est traitée par l'ATIP, service du Conseil Départemental du Bas-Rhin, dont le siège est à Saverne, route de Maennolsheim.

Ce service, auparavant assuré par les services de l'Etat et encore gratuit il y a quelques années, est devenu payant pour la commune.

Peut-on construire sans permis de construire ?

Il est possible de construire sans permis mais votre construction devra représenter **moins de 5m²** de surface de plancher ou d'emprise au sol. Au-delà de cette surface, une **autorisation d'urbanisme** est obligatoire.

Si vous décidez de passer outre, vous encourez forcément des **risques** !

Cela constitue une infraction au **code de l'urbanisme**. Si un agent de l'état habilité, le Maire ou un agent de police ou gendarmerie constate votre infraction, il peut vous dresser un procès-verbal qui sera transmis au tribunal judiciaire lequel se prononcera et prendra la décision de :

- L'arrêt immédiat des travaux
- La démolition totale de vos constructions
- la mise en conformité de votre construction (**article L.480-14** du Code de l'urbanisme)

Sachez que l'infraction peut être relevée jusqu'à 10 ans après la réalisation de vos travaux. Vous encourez également une amende allant de 2000€ à 6000€ du mètre carré. (**article L.480-4** du code de l'urbanisme). Sur ce point la loi et la réglementation sont claires, on vous conseille de toujours déclarer vos travaux !

Où régler ses factures ? Le paiement de proximité

Le Ministre des comptes publics a annoncé en juillet 2019 la volonté de réduire progressivement le maniement des espèces dans le réseau de la Direction générale des finances en permettant notamment aux buralistes d'encaisser en numéraire (jusqu'à 300 €) ou par carte bancaire, en toute confidentialité, les impôts, amendes et factures des collectivités locales. Pour le secteur local et hospitalier, l'ensemble des factures est concerné, quel qu'en soit l'objet (ex : crèche, cantine, hôpital).

Dès lors qu'elles mentionnent un datamatrix « paiement de proximité », elles entrent dans le cadre de la prestation qui sera assurée par le réseau des bureaux de tabac partenaires. Les buralistes agréés les plus proches dans notre secteur qui offrent ce service sont les suivants :

- Tabac presse au Château, rue du Château à Dettwiller
- Tabac presse Rolling, 70 Grand rue à Saverne
- Maison de la presse, 11 Rue du Général Lebecq à Hochfelden
- Tabac Presse Zimmer, 61 rue du Général de Gaulle, à Wasselonne

Régulièrement mise à jour, cette liste est également consultable en ligne sur impots.gouv.fr, lequel propose une carte interactive permettant de visualiser la localisation.

Travaux aux abords de la salle polyvalente

Le chantier touche peu à peu à sa fin. Outre les travaux de finition, il reste à mettre en place la signalisation verticale et horizontale, l'abri à vélo et les plantations des arbres et des haies. Pour des raisons de visibilité, les bacs de collecte du verre et des vêtements usagés ont été déplacés vers la plateforme créée à cet effet au bas du grand parking qui sera équipé de détecteurs de présence afin d'optimiser l'éclairage nocturne.

Le panneau d'agglomération sera déplacé pour limiter la vitesse sur toute la nouvelle zone à 50km/h. Sur la partie haute de la salle polyvalente, une haie naturelle sera plantée ainsi qu'une fascine pour anticiper les coulées de boue, une solution ayant été trouvée avec le propriétaire, l'exploitant agricole et le SDEA.

Projet d'extension de l'entreprise KUHN

L'entreprise KUHN, 1er employeur du territoire et le syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Saverne Plaine et Plateau se sont engagés de manière commune -à l'organisation d'une concertation préalable portant sur le projet d'extension de KUHN SAS sur le site de la Faisanderie à Monswiller. Cette concertation, sous l'égide de garants de la Commission Nationale du Débat Public, vise à informer de manière transparente le public sur les enjeux et impacts du projet industriel et sur l'évolution des documents d'urbanisme, à être à l'écoute de tous les avis et interrogations, à recueillir les observations et à y répondre dans une démarche constructive entre les maîtrises d'ouvrage et le public. Pour ce faire, des réunions sont organisées selon le planning suivant :

- **Réunion publique d'ouverture de la concertation : le 10/11/2020 à 20h au Zornhoff de Monswiller (3 Rue de la Gare)**
- **Ateliers de travail :**
- **« Aménagement et développement économique et social du territoire » le 17/11/2020 à 18h à l'espace Eco entreprenant de Monswiller (21, rue des Rustauds)**
- **« Aménagement du territoire, urbanisme et environnement » le 30/11/2020 à 18h au château des Rohan de Saverne (Place du Général de Gaulle)**
- **Réunion publique de clôture : le 15/12/2020 à 20h au Zornhoff de Monswiller (3 Rue de la Gare)**

Inscription préalable obligatoire sur <http://f.paysdesaverne.fr/DQZT8>

Des registres sont aussi à disposition dans les 35 communes du périmètre de la communauté de communes du Pays de Saverne.

Retrouvez toutes les informations sur le site

internet : www.concertationprojetkuhn.paysdesaverne.fr

Les avis, questions, contributions peuvent être déposées sur le site internet mais aussi près des garants : [Valerie.trommetter@garant-](mailto:Valerie.trommetter@garant-cndp.fr)

cndp.fr ou Desire.heinimann@garant-cndp.fr / Commission Nationale du Débat Public - à l'attention de Valérie TROMMETTER et Désiré HEINIMANN, garants de la concertation - 244 Boulevard Saint-Germain 75007 Paris ».

Pour compléter l'information du public, un flyer sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

Accueil des jeunes tous les vendredis à 18h au local des jeunes

Le réseau d'animation jeunes de la communauté de communes du Pays de Saverne sera présent tous les vendredis au local sous la mairie de 18h à 20h. Ce temps est destiné aux pré-ados. Une animatrice du RAJ les accueillera avec un programme ludique qui reste à inventer. Une belle manière de terminer la semaine scolaire.

Appel aux jeunes diplômés :

Les jeunes diplômés du village de la session 2020 sont invités à se déclarer en mairie en précisant leur diplôme obtenu et leurs coordonnées. Les titulaires du brevet des collèges, du baccalauréat général ou professionnel, d'un diplôme d'apprentissage, d'une licence, d'un master, ou tout autre diplôme reconnu se verront récompensés par la commune.

Banque alimentaire 2020

La collecte des denrées alimentaires aura lieu les 27,28,29 novembre prochains. Vous êtes invités à participer à cet élan de solidarité surtout que la crise sanitaire a accentué les difficultés de nombreuses familles. La collecte est organisée directement dans les magasins, comme cela se fait maintenant depuis plusieurs années.

Mise en location d'une parcelle communale

La commune souhaite mettre en location, dès le 11 novembre, une parcelle d'une superficie de 9 ares pour une famille ou deux familles qui souhaitent jardiner ou créer un potager ou un verger. Cette parcelle est située au lieu-dit Auf den Hegenweg, section 33 parcelle 77. Prière de s'adresser au secrétariat de mairie ou de contacter Mr le Maire.

Propreté du cimetière et tri des déchets

A l'approche de la Toussaint, il est important d'apporter un soin particulier au cimetière, aux tombes et à leurs abords. L'agent communal est certes responsable de la propreté du cimetière mais sa tâche sera facilitée s'il peut compter sur votre contribution active. Les déchets verts, fleurs et arrangements fanés, terre- peuvent être déposés à l'emplacement prévu à cet effet, alors que les tous les autres déchets - plastiques, cartons, pots- sont à emporter et à déposer dans votre poubelle de tri.

Les Amis du lavoir

Le lavoir des champs, d'Faldwasch, est un lieu chargé d'histoire locale. Son architecture circulaire est unique tout comme l'est celui de la commune voisine de Landersheim. Une première restauration importante avait été réalisée par une équipe de bénévoles, ponctuée par la fête du village de 2010. Entre temps, le conseil municipal s'est donné comme priorité de restaurer et d'entretenir régulièrement ce lavoir pour en faire le lieu de promenade prisé par les villageois.

L'idée de créer un groupe « Les Amis du Lavoir » a germé lors des récentes matinées de travail. Ce groupe aurait pour vocation de retracer l'histoire de ce lavoir, de proposer ou de construire un autre projet, architectural ou environnemental, ou tout simplement de rencontrer de temps à autre la nature.

Si vous souhaitez vous investir dans ce projet qui ne demande qu'à se développer, merci de contacter le secrétariat de mairie ou un élu du conseil municipal.

L'assassinat de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, en charge de l'enseignement moral et civique, au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine est un acte barbare et révoltant que rien ne peut justifier. Cela nous a choqués et fortement émus.

Nous lui avons rendu un humble hommage en mettant tous les drapeaux en berne et une minute de silence sera respectée lors du prochain conseil municipal.

Je vous souhaite une bonne lecture et surtout prenez soin de vous, respectons le couvre-feu et persévérons ensemble à combattre ce virus en respectant les règles sanitaires en vigueur.

Votre Maire